



Commune de Braine-le-Château

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- Renouveau Brainois (RB)
- Ecolo

Une troisième liste constituée tardivement n'a pas reçu le questionnaire.

Toutes les listes contactées ont répondu au questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

RB :

Priorités pour la prochaine législature en matière de conservation de la nature

1. Maintien et amélioration des sites naturels appartenant à la commune
2. Collaboration maintenue et renforcée avec d'autres institutions publiques en faveur de la conservation de la nature (ex : Contrat de rivière)
3. Poursuivre les collaborations avec des associations locales, en leurs apportant un soutien logistique dans les limites de nos moyens.
4. Maintenir et développer un dialogue avec les écoles de nos villages, poursuivre la mise en place de projets éducatifs liés au respect de la nature dans son sens le plus large.

Ecolo :

Environnement/Aménagement du territoire

Préserver la ruralité et pour cela :

1. **Stopper les gros lotissements.**
2. Améliorer la qualité de ceux qui existent et freiner l'éparpillement de l'habitat en-dehors des villages pour maintenir ce qui reste de nos campagnes en respectant le schéma de structure communal.
3. Améliorer l'information du citoyen en aménagement du territoire, notamment par un kit d'accueil du nouvel habitant et un outil de vulgarisation du schéma de structure.
4. Donner une vocation sociale aux espaces publics non-aménagés (rencontres - plaines de jeux - espaces sports - potagers urbains - mise en valeur du Hain).
5. Passer des contrats avec les agriculteurs pour la gestion des paysages, de la biodiversité, des espaces naturels, des bords de voiries, le déneigement, l'entretien des haies et des fossés ...
6. Décourager les implantations d'élevages intensifs industriels.
7. Eviter l'asphaltage des chemins creux et des sentiers, préserver les anciens chemins en pavés.

Lutter contre les pollutions chimiques sonores et esthétiques

1. Eviter l'usage des pesticides par les agents communaux.
2. Faire appliquer l'interdiction de l'incinération des déchets dans son jardin.
3. Sensibiliser les particuliers au compostage et au tri des déchets.
4. Réduire la pollution sonore par la construction d'un mur antibruit à certains endroits le long de l'autoroute.
5. Faire respecter la circulation locale et les normes de bruits, en particulier de certains véhicules (cyclomoteurs).
6. Encourager l'éco-construction.
7. Améliorer la propreté publique.
8. Soutenir une épuration individuelle de qualité dans les zones non raccordées aux égouts.

Economiser l'énergie

1. Réaliser un audit énergétique (bâtiments et logements communaux, parc automobile, déplacements effectués par le personnel, éclairage communal ...) et définir un objectif de réduction annuelle. Par exemple, inciter les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves.
2. Adopter la norme « Bâtiment passif » ou équivalente pour tous les nouveaux bâtiments communaux et la norme « Basse Energie » pour toute rénovation.
3. Promouvoir les énergies renouvelables : mettre en œuvre un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables.
4. Créer des conventions entre des agriculteurs qui produisent des plantes porteuses d'énergie (mesclun,...) et le chauffage d'un projet intercommunal comme la piscine

Produire de l'énergie

1. Promouvoir une structure intercommunale et coopérative pour produire de l'énergie renouvelable, hydro-électrique (Hain), éolienne ou solaire.

Santé

1. Informer sur les possibilités de manger plus sain, plus équilibré, moins cher et encourager la pratique du sport.
2. Inclure le concept d'alimentation saine et durable dans les cahiers des charges des cantines de collectivité communale ou auprès de ses fournisseurs de repas.
3. Limiter les ondes électromagnétiques : appliquer le principe de précaution; préférer les réseaux filaires dans les institutions publiques, en particuliers dans les écoles, les crèches et les lieux de soins. Donner des informations sur les systèmes de protection.

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature ?

RB :

Notre Programme communal de développement rural, approuvé par le Gouvernement wallon en 2010 contient déjà une série de projets « types » d'un PCDN. La fiche de projet la plus parlante est la 2.4 « *Réalisation d'un programme de gestion des zones vertes et naturelles* ». Elle est à mettre en œuvre avant 2016, c'est-à-dire lors de la prochaine législature communale.

Ecolo :

Un Plan Communal de Développement de la Nature entre dans nos priorités. Il est d'ailleurs repris dans les propositions du Schéma de Structure communal. Encore faudra-t-il que l'équipe au pouvoir le respecte.

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

RB :

La gestion différenciée, et surtout « raisonnée », des espaces verts est une préoccupation du pouvoir communal. Pour des petites communes, comme la nôtre, les moyens humains et informatiques étant limités, c'est le bon sens dans la gestion qui doit primer !

Ecolo :

Voir plus haut.

Question 4

Natagora : Le Schéma de Structure Communal propose la création de liaisons écologiques dans plusieurs quartiers de Braine-le-Château. Ces sites ne bénéficient pas aujourd'hui d'un statut particulier de protection, ni de programme de gestion approprié. Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

RB :

Le schéma de structure communal confirme des liaisons écologiques existantes essentiellement le long des cours d'eau et le long de l'ancienne ligne SNCB 115. D'autres sont situées autour de plans d'eau, dans des prairies plus humides (zones de sources) ou le long des espaces boisés de l'autoroute. Il convient avant tout de tenir compte de ce rôle lors de nouvelles demande de permis d'urbanisme.

Ecolo :

Le Schéma de Structure Communal ne donne pas une obligation aux propriétaires de parcelles de permettre la liaison écologique. Pour l'appliquer, il sera nécessaire de vérifier que les parcelles qui appartiennent à la commune la permettent et d'accomplir un travail de sensibilisation des autres propriétaires, avec l'aide de l'éco-conseiller communal.

Question 5

Natagora : Plusieurs espèces de plantes invasives sont bien présentes sur le territoire de la commune. Envisagez-vous de prendre des mesures de lutte contre la prolifération de ces plantes sur les parcelles communales, en bordure des voiries et des cours d'eau ? Comptez-vous agir pour sensibiliser les propriétaires privés ?

RB :

Nous collaborons avec le contrat de rivière dans la lutte des plantes invasives. Concernant la balsamine de l'Himalaya, très présente le long du cours « le Hain » géré par le SPW, le contrat de rivière préconise une intervention en tête de sous-bassin hydrographique, de l'amont vers l'aval. Notre commune n'est donc pas sélectionnée pour l'instant dans la lutte de cette plante. En ce qui concerne la renouée du japon, certains massifs sont présents le long de voiries. Des essais d'éradication ont été menés par la commune (chaussée d'Ophain) mais son éradication totale est difficile (cf les derniers tests menés par la faculté de Gembloux). Enfin pour la berce du Caucase, l'autoroute présente quelques pieds qui ont été répertoriés par le contrat de rivière mais ce n'est pas la plante la plus préoccupante sur le territoire communal.

Ecolo :

Pour ce qui est de la lutte contre la prolifération des plantes invasives, il est nécessaire de relayer une information continue, par le biais du site et du toutes-boîtes communal, voire par un courrier aux propriétaires privés. Par ailleurs, cette lutte, en ce qui concerne les rives des cours-d'eau, doit se faire en concertation et cohérence avec le travail réalisé par le Contrat de rivière. Celui-ci va entamer une campagne d'inventaire pour les cours-d'eau de 1^e et de 2^e catégorie. Il faut proposer aux observateurs de relever les endroits envahis par les plantes invasives. De plus, il faudrait vérifier si celles-ci font l'objet d'un point dans le prochain règlement général de police.

Question 6

Natagora : La lutte contre la balsamine de l'Himalaya n'a de sens que si elle est entreprise à partir de l'amont des rivières. En d'autres termes, si les communes en amont du Hain n'agissent pas, il est inutile d'agir à BIch. Ne pensez-vous pas qu'une action pourrait être entreprise dès maintenant sur les affluents du Hain ?

RB :

Oui, effectivement. C'est essentiellement au propriétaire de la parcelle d'intervenir. C'est pour cette raison que le nouveau règlement de police en cours de finalisation traite de cette problématique et permet aux communes d'imposer des mesures de gestion de ces plantes vers certains propriétaires.

Ecolo :

Voir réponse précédente et action du contrat de rivière.

Question 7

Natagora : La commune de Braine-le-Château comporte plusieurs sites de grand intérêt biologique. Certains ne bénéficient d'aucun statut légal de protection, notamment le site de l'Ermitage et la Bruyère Mathias. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

RB :

La commune de Braine-le-Château comprend 2 SGIB. La Bruyère Mathias est compris dans le périmètre Natura 2000 et dispose donc d'un statut de protection ! L'Ermitage quant à lui est également en partie compris en Natura 2000. Pour les parties en dehors, il s'agit essentiellement de parcelles communales qui sont gérée en faveur de la biodiversité par l'entremise de M. Luc Bernard de l'ADESA et avec votre collaboration, si je suis bien informé.

Ecolo :

Si Ecolo entre dans une majorité, c'est un des dossiers qu'il pourrait traiter, en lien avec les riverains de ces sites et la section locale d'ADESA, qui les connaissent très bien.